



Municipalité  
**Jorat-Mézières**

CP | 1084 Carrouge

## Préavis N° 07/2024

### De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 14 mai 2024  
Réf. 1.10.101.02 / vp

### Gestion de la Municipalité et comptes communaux pour l'année 2023

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous prie, par le présent préavis, de bien vouloir accepter les comptes communaux pour l'année 2023, lesquels présentent un excédent de revenus de Fr. 258'047.86, après lecture du rapport de la commission de gestion.

Conformément à la législation, le rapport sur « la gestion de la Municipalité », pour l'année 2023, est également soumis à votre approbation.

La Municipalité vous présente en outre une brochure comprenant le mot du Municipal des finances, les commentaires succincts, le tableau des investissements, l'analyse financière consolidée et la liste des préavis et des emprunts. Sous réserve du rapport de la commission de gestion, elle vous remercie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

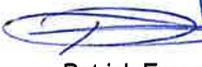
**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 25 juin 2024,  
vu le préavis municipal N° 07/2024,  
entendu le rapport de la commission de gestion,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

**décide**

- a) **d'accepter le rapport sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 ;**
- b) **d'accepter les comptes communaux pour l'année 2023, lesquels présentent un excédent de revenus de Fr. 258'047.86 et un capital Fr. Fr. 4'844'358.18 au 31 décembre 2023.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :   
Patrick Emery

La Secrétaire :   
Valérie Pasteris



Annexes : - rapport sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 - brochure comptes 2023

Municipal responsable : Monsieur Grégoire Favre, Municipal  
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024.